

POUR LA SOCIOLOGIE. ET POUR UNE MISE EN DISCUSSION DES FAÇONS D'EN PARLER PUBLIQUEMENT

À propos de : Lahire (B.), Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse », Paris, La Découverte, 2016

Johan Giry

De Boeck Supérieur | « Politix »

2017/1 n° 117 pages 223 à 239	
ISSN 0295-2319 ISBN 9782807391239	

https://www.cairn.info/revue-politix-2017-1-page-223.htm
Page

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur. © De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Lecture critique Pour la sociologie. Et pour une mise en discussion des façons d'en parler publiquement.

À propos de : Lahire (B.), Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse », Paris, La Découverte, 2016.

Johan Giry

SAGE (UMR 7363, Université de Strasbourg) ; CIRST (Université du Québec à Montréal)

Le récent essai de Bernard Lahire intitulé *Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse*¹ » fournit, dans un geste louable, une réponse à une entreprise de délégitimation de la sociologie qui, pour n'être pas nouvelle², trouve un terreau et des échos favorables à sa réussite dans le contexte

politix

^{1.} Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2016.

^{2.} P. Bourdieu notait déjà que « l'effort pour rendre raison, en quoi consiste toujours le travail de la science, risque d'apparaître comme une façon de justifier, voire de disculper » et que « le sociologue le plus attaché à décrire sera toujours soupçonné de prescrire ou de proscrire » (*Leçon sur la leçon*, Paris, Éditions de Minuit, 1982, p. 18).

politique et social trouble d'aujourd'hui. Sur fond de « crise des banlieues » et d'attentats terroristes, en effet, la prise à partie de la sociologie s'est faite plus insistante. C'est aux personnes qui, comme Philippe Val dans son dernier essai Malaise dans l'inculture ou Manuel Valls devant le Parlement, l'accusent d'excuser ceux qui se rendent coupables devant la justice et la morale, que Bernard Lahire entend répondre en premier lieu. Si la contre-attaque est frontale, ce travail a pour lui de clarifier les grandes lignes de l'entreprise et de s'appuver sur une série d'exemples tirés de pays différents (France, Grande-Bretagne et États-Unis pour l'essentiel) et de sphères distinctes (politique, journalistique, intellectuelle, voire universitaire)³. Dans un premier temps, nous restituerons les principaux traits caractéristiques de ce que B. Lahire identifie comme un rejet de la « culture de l'excuse » (sociologique). Ceci fait, nous proposerons plusieurs pistes de mise en discussion de la réponse qu'il fournit à ce rejet. Appréhendée comme une certaine représentation collective de la sociologie et des façons d'en réguler le rapport au politique, cette réponse appelle quelques remarques dont on espère qu'elles permettront une mise en discussion des façons de parler publiquement de cette discipline.

Racines cognitives et implications politiques du rejet de I'« excuse sociologique »

L'auteur s'attache tout au long du livre à expliciter les racines cognitives de cette délégitimation et à mettre au jour ses principales implications politiques. Celle-ci s'appuie sur la réaffirmation de la responsabilité individuelle, de la liberté et du libre arbitre de tout individu, ainsi conçu (et promu) comme se déterminant pleinement lui-même, abstraction faite ou contre le tissu social qui, de l'intérieur (via ses dispositions) et de l'extérieur (via les institutions), l'enserre. Non cantonnée aux écrits de philosophes portés à faire du sujet autonome le commencement et la fin de toute chose, cette posture vient poindre jusque chez certains hauts responsables politiques et détenteurs de positions fortes dans l'espace journalistique. Ses occurrences trouvent certes un terrain de prédilection dans les affaires criminelles, lesquelles posent sans doute plus brutalement que d'autres la question du libre choix et de la responsabilité individuelle. Mais l'on ne s'étonnera pas du fait qu'elles puissent être observées dans toute une série d'autres situations sociales (scolaires et professionnelles notamment), compte tenu de l'important potentiel de transférabilité du discours qu'elles relaient. Ce point fait alors craindre à l'auteur la recrudescence

^{3.} Pour ne citer qu'un exemple de remise en cause de la sociologie, car tous sont peu ou prou du même acabit : « Peut-on construire l'autonomie d'un jeune en lui concédant sans arrêt que ses infractions ont des causes sociologiques, voire politiques - auxquelles bien souvent il n'aurait pas pensé tout seul - et alors qu'une masse de ses semblables, placés exactement dans les mêmes conditions sociales, ne commettent aucun délit ? » (Élisabeth Guigou, alors ministre de la Justice, citée dans M.-P. Subtil, « Le gouvernement veut allier prévention et répression contre la délinquance », Le Monde, 20 mars 1999).

de politiques publiques se singularisant par une absence de prise de distance vis-à-vis des termes les plus saillants (et souvent faussement évidents) des problèmes dont elles traitent, préalable pourtant nécessaire à la saisie de ce qui les constitue dans leur totalité ⁴. Faute de parvenir à les désindividualiser, parce que trop empreintes d'une appréhension profondément asociale de l'individu, ces politiques peineront (et peinent semble-t-il déjà 5) à fournir auxdits problèmes des solutions collectives et pérennes.

De là, l'auteur met en évidence la fonction sociale de cette philosophie spontanée de la liberté et de la responsabilité individuelles. Pour ce faire, il explicite d'abord les conséquences qu'elle emporte sur la manière d'envisager la situation d'individus dits « dominés ». Ces derniers étant dépeints comme seuls responsables des préjudices qui les affectent et seuls détenteurs des clefs de leur destin, ils ne devraient attendre que d'eux-mêmes et non pas de l'État l'amélioration de leur condition sociale. Un tel tableau se singularise par la faiblesse de sa puissance d'évocation à l'endroit de ce que peut signifier l'expérience de toute une série de manques se renforçant les uns les autres. C'est bien d'une « déréalisation des dominés » qu'il s'agit. Peu portés à se décentrer de leur propre situation pour envisager celles d'individus moins bien lotis et dont ils parlent pourtant sans cesse, les tenants de cette philosophie s'interdisent, ce faisant, de replacer les manquements à la loi et à la morale qui les frappent⁶ dans le tissu des conditions sociales qui les ont rendus possibles. Le sens de cette déréalisation se laisse pleinement saisir, toujours selon l'auteur, sitôt qu'on la conçoit comme simultanément opérée à l'endroit des dominants eux-mêmes : ils ne devraient leur situation qu'à eux-mêmes, leurs privilèges n'étant que la juste rétribution de leurs qualités propres et de leurs efforts personnels. Dans un cas comme dans l'autre, on passe sous silence la dimension sociale et cumulative des attributs considérés (manques ou ressources) et on occulte le caractère relationnel des situations entre elles (ce que le bien-être des uns doit aux malheurs des autres, et inversement).

Face à cela, nous dit B. Lahire, la sociologie en tant que discipline et toutes les autres formes de connaissance sociologique sont prises à partie, accusées d'excuser les coupables d'actes criminels ou délictueux. On leur reproche, au détour d'une allocution, d'un texte ou d'une conversation, de minimiser, voire de nier complètement, la responsabilité individuelle de ces individus au prétexte que certaines conditions sociales, notamment liées aux politiques

^{4.} L'auteur en donnait lui-même un exemple édifiant il y a de cela plus de dix ans : Lahire (B.), L'invention de l'illettrisme. Rhétorique publique, éthique et stigmates, Paris, La Découverte, 2005.

^{5.} Cf. notamment Borraz (O.), Guiraudon (V.), dir., Politiques publiques 2, Changer la société, Paris, Presses

^{6.} Pour ne citer qu'un exemple : Dubois (V.), « La fraude sociale : construction politique d'un problème public », in Bodin (R.), dir., Les métamorphoses du contrôle social, Paris, La Dispute, 2012.

publiques, auraient contribué à rendre possibles de tels agissements⁷. Le rejet de l'« excuse sociologique » a pour lui toute la force du sens commun, en ce qu'il s'appuie sur le sentiment d'évidence suscité par des assertions du type « le coupable est l'auteur du crime ». Loin de s'en tenir toutefois à la revendication d'un impératif de justice selon lequel les auteurs d'actes répréhensibles doivent être sanctionnés, ce rejet puise aussi sa force du fait de se présenter sous les dehors d'une revalorisation de la dignité des personnes, saisie à l'aune de leur liberté face au social, sous quelque forme qu'il soit. Ce point ressort toutes les fois où le consentement individuel trouve à être opposé aux déterminismes sociaux. Que l'on pense seulement aux débats autour de la suppression de la carte scolaire, de l'abolition de la prostitution ou du droit de travailler le dimanche. La rhétorique est rigoureusement la même à chaque fois : faire valoir l'existence de contraintes sociales dans la détermination des choix (de se prostituer, de travailler le dimanche, de choisir l'école du secteur, etc.) serait une atteinte insupportable à l'autonomie imprescriptible d'individus manifestant pourtant bien leur consentement volontaire.

Dans sa tentative d'explicitation des ressorts de ce rejet de « l'excuse sociologique », B. Lahire accorde une importance particulière à l'essai de Philippe Val, Malaise dans l'inculture⁸, auquel il consacre un « supplément » en fin d'ouvrage. Celui-ci ne vaut pas tant en lui-même que par la cohérence idéologique du rejet des connaissances sociologiques qu'il donne à voir. Son propos est d'abord qualifié de « variante libérale-libertaire de la vision conservatrice » : on y retrouve tour à tour l'éloge des élites (et son pendant qu'est le mépris du populaire), la naturalisation des inégalités sociales, la négation des rapports de domination et la centralité de la liberté humaine. La sociologie se trouve réduite, dans la perspective de Val, à une sorte de « morale politique de défense des opprimés ». Elle ne consisterait, sous couvert de scientificité, qu'à faire porter tout le poids des malheurs du monde sur la société elle-même et ses dirigeants. Elle nierait aussi, dans son geste de catégorisation, la singularité propre de chaque individu au profit de collectifs le plus souvent imaginaires. Ce faisant, elle attiserait les tensions sociales, justifierait les violences des opprimés et contesterait toute légitimité aux élites sur le fondement d'une idéologie égalitariste. Enfin, B. Lahire souligne que cet essai a aussi pour « mérite » d'exprimer très distinctement une variante culturaliste du conservatisme dont il faut craindre la recrudescence dans le contexte social et politique actuel. Si Val semble rejeter toutes formes de

^{7.} Manuel Valls en donnait une illustration : « Pour ces ennemis qui s'en prennent à leurs compatriotes, qui déchirent ce contrat qui nous unit, il ne peut y avoir aucune explication qui vaille ; car expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser » (cité dans « "Culture de l'excuse" : les sociologues répondent à Manuel Valls », Libération, article du 12 janvier 2016). Cette confusion des registres rompt avec ce que Marc Bloch exprimait clairement lorsque, comparant l'historien et le biologiste, il écrivait que, « pour la biologie, il n'y a pas de bons ou de mauvais microbes. Il y en a pour le médecin » (L'histoire, la guerre, la Résistance, Paris, Gallimard, coll. Quarto, 2007, p. 838).

^{8.} Val (P.), Malaise dans l'inculture, Paris, Grasset, 2015.

catégorisation, jugées attentatoires à la dignité des personnes, il ne se prive pas d'y recourir lorsqu'il relaie les thèses du « choc des cultures ». C'est en effet sur la base de catégories ethniques et religieuses qu'il défend l'idée selon laquelle la société française serait présentement menacée par des groupes anti-démocratiques agissant, via notamment des actions terroristes, au nom de l'islam.

Sur le fondement de quelle représentation collective devrions-nous défendre publiquement la sociologie ?

Dans leur ensemble, les ressorts cognitifs du rejet des « excuses sociologiques », pour être sans doute plus mobilisés et systématisés qu'auparavant, n'ont rien d'intrinsèquement nouveau. Il est dès lors probable que le lecteur familier des travaux de sociologie, praticien ou non, n'apprenne à ce niveau-ci que peu de choses. L'intérêt de leur mise en lumière, comme l'indique d'ailleurs l'auteur, se comprend plutôt en référence à un public non professionnel, posture qu'il faut avoir à l'esprit, tout du moins jusqu'à un certain point, dans la discussion de cet essai. Dès lors, il a semblé plus intéressant de concentrer nos remarques non pas sur l'entreprise de délégitimation elle-même mais sur la réponse que lui apporte B. Lahire. Il ne s'agit pas tant ici de discuter terme à terme cette réponse que d'en proposer une mise en discussion autour des quelques dimensions qui ont le plus retenu notre attention. En effet, à l'heure où la dénonciation des « excuses sociologiques » se fait plus saillante, les sociologues sont davantage incités à éprouver la solidité des représentations collectives régulant la portée sociale de leurs énoncés et, plus déterminant encore, leur rapport au politique. C'est sur le fondement des représentations les plus solides, semble-t-il, que l'on peut espérer s'entendre sur les façons de faire valoir publiquement l'intérêt des connaissances sociologiques et prévenir la survenance de mésinterprétations quant à sa portée. Car si l'on ne peut nier l'intérêt social de ceux qui ont tout à gagner à la déréalisation de la domination permise par l'ignorance et la méprise de la sociologie, on ne peut exclure a priori que cellesci aient aussi à voir avec les diverses façons dont les sociologues eux-mêmes parlent *publiquement* de la discipline⁹.

Le primat de la science sur le politique dans la définition du projet sociologique

La réponse de B. Lahire fournit un premier exemple de représentation collective délimitant la portée de la sociologie et renseignant du même coup sur la conception qu'il s'en fait. Il reprend, à notre sens, un discours largement partagé,

^{9.} Geoffroy de Lagasnerie, dans l'article de Libération cité plus haut, qualifiait par exemple d'« étrange » et d'« incohérente » la position (défendue par B. Lahire) consistant à affirmer que « la tâche de connaître les phénomènes – qui relèverait de la « connaissance » – ne doit pas être confondue avec une prise de position critique sur les institutions - qui relève de l'engagement -, ou que comprendre un système relèverait de la science quand la responsabilité relèverait du droit, en sorte que nous aurions affaire ici à deux mondes différents ».

faisant de la sociologie une science comme les autres, portée à se retrouver tout entière dans la séparation nette et sans ambages du savant et du politique, de ce qui est (le factuel) et de ce qui devrait être (le normatif) : « Comprendre est de l'ordre de la connaissance (laboratoire). Juger et sanctionner sont de l'ordre de l'action normative (tribunal) » (chapitre 2). De cette différence de registre, l'auteur fait découler l'idée selon laquelle cette science du monde social n'a pas, contrairement à ce que ses critiques croient, « à le juger ou à proposer des moyens de le transformer », à « dire le bien et le mal » (Introduction). Pour autant, peut-on aller jusqu'à dire, sur cette seule base, que la sociologie ne consiste qu'en l'étude des réalités sociales et qu'elle ne comporte, de ce fait, aucune dimension politique intrinsèque? C'est en tout cas la voie empruntée par l'auteur qui voit là « ce qui constitue sa spécificité, son attitude propre » (chapitre 2). Tout au plus, s'il concède une portée normative à la sociologie, celle-ci ne semble pouvoir être, comme chez Pierre Bourdieu notamment 10, que de second degré: elle ne tient pas à la sociologie elle-même mais au fait que ses objets fassent écho à des luttes sociales, que ses énoncés soient susceptibles d'être repris à des fins politiques et que ses praticiens soient légitimés dans leurs velléités d'engagement social par les dimensions démocratique et rationnelle du gouvernement moderne. Cette perspective point notamment ici : « L'étude scientifique du réel n'a rien d'une dénonciation ou d'une accusation. La critique qu'elle engendre n'est que l'effet de la mise en évidence de réalités qui fâchent ou agacent en remettant en cause des certitudes infondées » (Supplément).

B. Lahire appuie cette représentation collective sur une lecture de Durkheim, cité à plusieurs reprises dans l'essai ¹¹, qui fait écho à ce que l'on peut appeler « le grand récit positiviste ». Loin de remettre en doute le primat du scientifique sur le politique en sociologie, il s'agit plutôt ici de souligner que le fait de fonder sur ce seul primat, aussi central soit-il, la façon dont nous parlons publiquement de la sociologie n'a rien d'évident. C'est une chose de faire de la scientificité une condition de possibilité de la sociologie, c'en est une autre d'y réduire le sens de son projet. L'originalité de la nouvelle science semble ici résumée à l'extension des méthodes d'observation à cet ordre phénoménal supplémentaire qu'est le social (ce qu'appuient les parallèles faits par l'auteur entre lois physiques et lois sociales ¹²). Ainsi saisi, ce premier geste positiviste

^{10.} Pour ne citer qu'une occurrence de ce point récurrent chez l'auteur : « Parce que rien n'est moins neutre, quand il s'agit du monde social, que d'énoncer l'Être avec autorité, les constats de la science exercent inévitablement une efficacité politique » (Bourdieu (P.), *Leçon sur la leçon, op. cit.*, p. 19).

^{11.} Voir notamment ce passage d'Éducation et sociologie, repris au chapitre 2 : « La science commence dès que le savoir, quel qu'il soit, est recherché pour lui-même. Sans doute, le savant sait bien que ses découvertes seront vraisemblablement susceptibles d'être utilisées. Il se peut même qu'il dirige de préférence ses recherches sur tel ou tel point parce qu'il pressent qu'elles seront ainsi plus profitables, qu'elles permettront de satisfaire à des besoins urgents. Mais en tant qu'il se livre à l'investigation scientifique, il se désintéresse des conséquences pratiques. Il dit ce qui est ; il constate ce que sont les choses, et il s'en tient là. »

^{12.} Parallèles que l'on retrouve d'ailleurs dans beaucoup d'autres réactions de sociologues aux propos de Manuel Valls. Pour ne citer qu'un exemple, F. Lebaron, F. Jedlicki et L. Willemez s'interrogeaient (de façon

ne dit pourtant rien de l'intention proprement politique emportée par cette délimitation d'objet. À suivre la lettre du fondateur, c'est bien d'une nouvelle science politique qu'il parlait, non pas d'abord d'une discipline mais d'un geste social requis par des sociétés affrontées à la question urgente et pratique de leur « devoir être moderne 13 ». Le sens du projet sociologique résidait avant tout dans sa contribution spécifique à l'établissement d'une forme nouvelle de solidarité sociale qui satisfasse à l'exigence moderne d'autonomie des personnes. Si Durkheim accordait un primat à la science sur la politique, ce n'était que pour spécifier la sociologie face aux sciences naturelles et biologiques et contre la philosophie et l'économie politiques. Il manifestait sa dimension éminemment politique face aux premières et faisait valoir sa scientificité contre les secondes. Mais il le faisait dans un même mouvement, par lequel il exprimait la nature nécessairement hybride de la sociologie.

Partant, si la perplexité suscitée aujourd'hui par l'idée d'une dimension politique de la sociologie a une origine, c'est peut-être dans l'oubli de la nécessité sociale qui l'a fait naître et dont Durkheim escomptait qu'elle l'entretienne, à nouveau, comme science politique. Il est alors probable qu'une réelle mise en discussion des façons de parler publiquement de la sociologie ne puisse faire l'économie d'une interrogation des fondements de cet oubli. Celui-ci renvoie pour une part évidente à des intérêts sociaux. Le premier, et le plus essentiel sans doute, tient, non sans un paradoxe apparent, à l'action de Durkheim luimême. Soucieux d'assurer une assise universitaire à la sociologie, il s'est efforcé de la faire reconnaître dans le champ académique. Or, pour ce faire, et compte tenu de la définition de la pratique scientifique légitime prévalant alors, il lui fallut la parer (en anticipant sur la façon dont ses contemporains allaient en parler publiquement) de certaines lettres de noblesse (emprunts aux sciences de la nature, critiques de la philosophie et de la psychologie, rupture épistémologique avec les prénotions, insistance sur la différence de nature entre problèmes théoriques et pratiques, etc.) qui, toutes, ont contribué à en faire oublier la dimension pratique. Pierre Bourdieu décrivait ainsi ce péché originel : « La sociologie est, dès l'origine même, une science ambiguë, double, masquée; qui a dû se faire oublier, se nier, se renier comme science politique pour se faire accepter comme science universitaire 14. »

rhétorique) sur les réactions que le Premier ministre aurait suscitées s'il avait déclaré : « J'en ai assez de ceux qui cherchent en permanence des explications géologiques aux tremblements de terre » (« La sociologie ce n'est pas la culture de l'excuse! », Le Monde, 14 décembre 2015).

^{13.} Parce que nous serions bien en peine de résumer cela par la seule mention d'une citation, il semble plus prudent de renvoyer ici le lecteur à la mise en lumière de l'articulation interne et de l'unité systématique du projet sociologique durkheimien opérée par Francesco Callegaro dans La science politique des modernes. Durkheim, la sociologie et le projet d'autonomie (Paris, Economica, 2015).

^{14.} Bourdieu (P.), Questions de sociologie, Paris, Éditions de Minuit, 1984, p. 48.

Malgré le succès relatif de l'entreprise 15, il semble bien que ce péché ait obligé les sociologues des générations suivantes, sous diverses formes, à le reproduire sans cesse. Que l'on pense seulement à la situation du champ (en train de se construire) de la sociologie française d'après-guerre : les chercheurs alors soucieux de s'imposer (Alain Touraine, Pierre Naville, Edgar Morin, Jean-Daniel Reynaud...), et le plus souvent attachés au CNRS, à l'EHESS et au CNAM, contestaient la sociologie livresque et philosophique, universitaire et personnifiée par Georges Gurvitch, sur le seul fondement d'une pratique plus scientifique parce que plus empirique, et avaient par le fait même tout intérêt à faire oublier que cette discipline leur permettait aussi de perpétuer certaines de leurs tendances à l'engagement social et politique constituées antérieurement (dans la Résistance, à l'université, dans des groupes militants, à la lecture de textes marxistes ou des encycliques sociales, etc.) 16. Face à cela, il nous semble qu'une discussion collective sur les façons de parler publiquement de la sociologie doive en passer par la question de savoir si un plaidoyer comme celui de B. Lahire ne risque pas de reproduire lui aussi, bon an mal an, ce péché originel. Fondé sur une exclusion de la dimension pratique d'un projet sociologique réduit à son seul terme scientifique, ce plaidoyer pourrait, plus qu'il ne le donne à paraître, perdre en rigueur ce qu'il fait espérer de reconnaissance sociale de la part de ses publics (qu'ils soient ou non décideurs).

Le fondement scientifique des jugements de valeur

Les fondements de cet oubli ne peuvent être toutefois, au risque de pécher par excès de surdétermination de l'analyse, considérés comme exclusivement sociaux (entendu ici, essentiellement, au sens d'intérêts sociaux attachés à des positions définies relationnellement par rapport à d'autres). Ils sont aussi proprement cognitifs et nous souhaitons, à ce titre, évoquer celui qui d'entre eux nous semble être le plus central, à savoir le principe de neutralité axiologique 17. Il repose sur deux présupposés centraux qui transparaissent également dans la réponse donnée par B. Lahire au rejet des « excuses sociologiques ». Le premier renvoie à l'idée que constater et évaluer sont deux activités bien distinctes, parce que renvoyant à deux manières différentes de prendre position vis-à-vis de la réalité, et qu'il convient à ce titre de les tenir séparées. On ne peut nier ce présupposé sans remettre en cause le primat de la science sur le politique, du théorique sur le pratique, qui garantit à la sociologie sa scientificité et, ce faisant, sa spécificité et son intérêt vis-à-vis des autres types d'énoncés sur le monde

^{15.} Nous renvoyons sur ce point à Karady (V.), « Durkheim, les sciences sociales et l'Université : bilan d'un semi-échec », Revue française de sociologie, 17 (2), 1976 et « Stratégies de réussite et modes de faire-valoir de la sociologie chez les durkheimiens », Revue française de sociologie, 20 (1), 1979.

^{16.} Cf. notamment Heilbron (J.), « Pionniers par défaut ? Les débuts de la recherche au Centre d'études sociologiques (1946-1960) », Revue française de sociologie, 32 (3), 1991 et Houdeville (G.), Le métier de sociologue en France depuis 1945. Renaissance d'une discipline, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007. 17. Weber (M.), La science, profession et vocation, Paris, Agone, 2005 (1re éd. 1919).

social. Le second nous semble en revanche plus problématique et, pour tout dire, probablement faux. Il consiste à dire que la sociologie, prise en elle-même, est incapable de fonder des jugements de valeur. Dès lors, s'il est moralement légitime pour le savant, au titre de citoyen parmi d'autres, d'émettre des prises de position normatives, il ne peut en revanche les professer car il ne peut fonder scientifiquement ce qui relève, en définitive, de l'arbitraire.

Comme le soulignent Francesco Callegaro et Charles Girard, un tel présupposé ne tient qu'en admettant la raison théorique qu'en donne Max Weber. Selon lui, les jugements de valeur ne peuvent être fondés scientifiquement car on ne peut pas surmonter le hiatus entre faits et valeurs, dont il fait une « donnée inéluctable » des sociétés modernes. En rompant avec « la vision axiologique unitaire » de l'ordre religieux-traditionnel, ces dernières auraient en effet fait émerger un antagonisme inexpiable des valeurs, face auxquelles des individus réputés libres se prononcent sans que cela ne le fasse jamais disparaître définitivement 18. Or une telle irréductibilité est contestable sociologiquement : si ce dissensus quant aux valeurs est possible, c'est qu'il suppose, en dernier ressort, un commun accord sur une nouvelle hiérarchie des valeurs, « celle qui valorise à la fois la science, dans le contexte théorique, et la liberté individuelle, dans le contexte pratique 19 ». Cette hiérarchie, loin de pouvoir être réduite à l'arbitraire des préférences individuelles, est partie prenante de l'objectivité du monde social, si tant est que l'on reconnaisse dans la présence de représentations collectives contraignantes le critère distinctif du social lui-même 20. Dès lors, lorsque la sociologie clarifie, par l'observation des pratiques, la hiérarchie propre à chaque société, elle dévoile « le fondement objectif des jugements de valeur ». Sur cette base, elle se donne les moyens « d'apprécier le rapport entre l'idéal invoqué par l'individu, lorsqu'il produit un jugement social, et celui que la société cultive effectivement, et de corriger, le cas échéant, l'un en fonction de l'autre ²¹ ». Ainsi, s'il n'appartient pas au sociologue de formuler des jugements de valeurs dans ses travaux, il n'est pas moins appelé à contribuer à la formulation d'un idéal plus conscient de ses origines et de ses fonctions sociales et à la détermination des réformes institutionnelles nécessaires à sa pleine expression ²².

Si cette critique n'a pas les airs d'évidence de la stricte séparation des registres scientifique et pratique, elle a pour mérite de fournir une interprétation du hiatus entre faits et valeurs plus rigoureuse d'un point de vue sociologique, parce que plus attentive à la spécificité du social et, partant, de la sociologie

^{18.} Ibid.

^{19.} Callegaro (F.), Girard (C.), « La neutralité », in Hulak (F.), Girard (C.), dir., Philosophie et sciences humaines, Paris, Vrin, 2011, pp. 250-252 et p. 261.

^{20.} Cf. sur ce point Karsenti (B.), « Durkheim (1858-1917) : la mesure du social », in Caillé (A.), Lazzeri (C.), Senellart (M.), dir., Histoire raisonnée de la philosophie morale et politique, Paris, La Découverte, 2001.

^{21.} Callegaro (F.), Girard (C.), « La neutralité », op. cit., p. 270.

^{22.} Callegaro (F.), La science politique des modernes, op. cit., pp. 101-103.

elle-même. Sur cette base, on peut reprocher à l'essai de B. Lahire d'évacuer trop vite la distinction entre « sociologisme » et « sociologie » au prétexte que les deux termes se confondraient dans les rejets de la « culture de l'excuse ». À la lecture des propos cités, il semble pourtant que les critiques reprochent surtout aux sociologues de pécher par « sociologisme », entendu ici comme résultante d'une « théorie dogmatique de la conscience collective 23 ». À les suivre, les sociologues se sentiraient légitimés à se faire juges et moralistes, défenseurs des délinquants et terroristes, au motif (prétendument scientifique) que la société déterminerait de part en part les actions des personnes et cela au seul profit des détenteurs de positions dominantes. En somme, et pour expliciter le lien avec ce qui précède, la stricte séparation des faits et des valeurs pourrait nourrir un objectivisme radical, sur la scientificité duquel les sociologues s'appuieraient pour émettre des jugements axiologiques non considérés comme tels par eux (puisque simples déductions logiques d'observations factuelles et théoriquement informées). Étrange retournement donc, puisque la confusion pratique des registres trouve à être fondée sur leur stricte séparation théorique. Et si l'on sait qu'une telle analyse se retrouve aussi du côté de sociologues 24, qu'il ne faudrait pas trop vite écarter au prétexte qu'ils ne manifesteraient là qu'un manque de réflexivité, leur soumission au sens commun, voire une contribution inavouée au « néolibéralisme », on ne perd rien à poser la question de la responsabilité du « sociologisme » de certains praticiens dans le développement du rejet des « excuses sociologiques ».

L'occultation des modèles de justice sociale dans les énoncés sociologiques

Plusieurs indices de la non-interrogation de l'impossibilité de fonder scientifiquement des jugements de valeur peuvent être relevés. Arrêtons-nous, en premier lieu, sur la critique de B. Lahire à l'endroit d'Andrew Abbott, auguel il reproche de « jou[er] dangereusement avec le feu » en qualifiant les sociologues d'« évaluateurs de la vie sociale 25 » (chapitre 2). Légitime si tant est qu'elle ne soit qu'un rappel au premier présupposé, elle perd son air d'évidence une fois rapportée au caractère discutable du second. En effet, et sans qu'il faille être d'accord avec la justification du caractère normatif des sciences sociales avancée par A. Abbott, la qualité d'« évaluateur de la vie sociale » peut être appréhendée autrement qu'en référence au fait d'émettre des jugements de valeurs dans son travail. Elle peut aussi renvoyer à l'appréciation des écarts et des convergences entre les idéaux manifestés par les personnes et celui cultivé

^{23.} Piaget (J.), Études sociologiques, Genève, Droz, 1955, pp. 145-146.

^{24.} Pour ne citer que deux articles publiés à près de trente ans d'intervalle : Bourricaud (F.), « Contre le sociologisme: une critique et des propositions », Revue française de sociologie, 16 (4), 1975; Lapeyronnie (D.), « L'académisme radical ou le monologue sociologique. Avec qui parlent les sociologues ? », Revue française de sociologie, 45 (4), 2004.

^{25.} Abbott (A.), « L'avenir des sciences sociales », 37° conférence Marc Bloch, Grand amphithéâtre de la Sorbonne, 18 juin 2015.

par la société. Durkheim n'évaluait-il pas lui-même l'intégration morale des sociétés modernes lorsqu'il étudiait les types de suicide sous l'angle du normal et du pathologique ? Un second indice de cette non-interrogation réside dans la tendance à ne jamais expliciter et argumenter la base normative que nombre d'énoncés sociologiques présupposent pourtant ²⁶. Luc Boltanski, à titre d'exemple, remarquait que la « sociologie critique des trente dernières années » a accordé une attention privilégiée à la question des inégalités dans la répartition des biens publics (comme la santé et l'éducation). Elle l'a traitée sous l'angle de la justice et du politique, en formulant toute une série de mises en cause à l'endroit, notamment, de l'État, des classes dominantes et du système capitaliste. Or elle dévoilait ainsi « des inégalités, décrites comme autant d'injustices, sans clarifier la position de justice à partir de laquelle elles peuvent être définies comme telles 27 ».

On ne peut toutefois se limiter à n'opposer à cette occultation qu'une exigence réitérée d'explicitation du « rapport aux valeurs ». S'appuyer sur cette exigence pour dégager une place aux jugements de valeurs dans les énoncés sociologiques, comme semble y encourager L. Boltanski, constituerait une sorte de fuite en avant, revenant à prêter un peu plus le flanc aux critiques de la sociologie. Il faut, de ce point de vue, reconnaître à B. Lahire le mérite de ne pas transiger sur la distinction et la séparation des attitudes savante et prescriptive. Mais il semble que l'auteur, à en juger par cet essai, ne s'accorderait pas sur ce qui peut apparaître à d'autres comme l'essentiel. Un tel procédé acterait un peu plus en effet l'idée de politisation de second degré de la sociologie: la dimension politique de sa pratique ne tiendrait et ne pourrait tenir qu'à ce que son praticien veut bien y apporter de souscription personnelle à certaines valeurs, et non au projet sociologique lui-même, indépendamment de qui s'emploie à le porter. Un tel refus de considérer autrement la dimension pratique de la sociologie se donne d'ailleurs à voir dans la distinction opérée antérieurement par B. Lahire (et dont il n'est pas mention dans cet essai) entre la « sociologie sociale » et la « sociologie expérimentale ²⁸ ». Dans le cadre de la première, les sociologues font valoir leur disposition militante en privilégiant des objets jugés plus importants socialement que d'autres et escomptent que leurs travaux puissent être utiles dans le cadre de luttes sociales. Du côté de la seconde, les sociologues prennent soin de ne pas se laisser imposer leurs objets d'études, qu'il s'agisse d'imposition exogène via les mouvements sociaux, les effets de modes et les demandes organisationnelles, d'imposition endogène liée à la hiérarchie de crédibilité des objets inhérente à leur domaine, ou encore

^{26.} Cf. sur ce point Munck (J. de), « Les trois dimensions de la sociologie critique », SociologieS [En ligne], mis en ligne le 6 juillet 2011, consulté le 14 janvier 2016.

^{27.} Boltanski (L.), « Sociologie critique et sociologie de la critique », Politix, 10-11, 1990.

^{28.} Lahire (B.), « Utilité : entre sociologie expérimentale et sociologie sociale », in Lahire (B.), dir., À quoi sert la sociologie ?, Paris, La Découverte, 2004.

de persuasion personnelle liée à un rapport aux valeurs insuffisamment questionné dans ses implications²⁹. Une telle division sociale du travail sociologique, qui n'est pas sans faire écho à la voie empruntée peu après par Michael Burawoy³⁰, témoigne de cette réticence à envisager la dimension *pratique* de la sociologie comme ressortissant de l'unité d'un projet qui peut et doit assumer à la fois son caractère scientifique et normatif³¹.

Il convient enfin de relever que si cette occultation des modèles de justice sociale dans les énoncés sociologiques a pu se pérenniser, c'est peut-être, et nous ne formulons ici qu'une hypothèse, parce que les sociologues ont longtemps pu s'appuyer sur le discours politique dominant lui-même pour exprimer à peu de frais (réflexifs) la dimension critique de leurs travaux. En effet, lorsqu'il s'agissait de faire valoir le caractère moralement répréhensible des inégalités que la sociologie donnait à voir, les sociologues jouaient bien souvent la carte, pour le dire de façon imagée, de l'écart entre un discours auquel ils reconnaissaient une légitimité axiologique (l'éthique providentialiste de l'après-guerre) et les réalités dissonantes que le regard sociologique mettait à nu. L'idée peut être exemplifiée comme suit : « Le gouvernement parle de démocratisation scolaire, mais voici ce que disent les chiffres concernant l'accès des élèves de milieux populaires aux Grandes écoles 32. » Un tel procédé, on le comprend aisément, évitait d'avoir à poser la question d'un possible fondement scientifique des jugements de valeurs et, plus déterminant encore, nourrissait l'oubli collectif de la qualité de geste social qu'assigne à la sociologie son appartenance constitutive à la modernité.

Seulement, dans le contexte actuel, il semble que les sociologues aient moins de chances, dans leur majorité, de partager les appuis normatifs de représentations politiques de plus en plus acquises à ce qu'il est convenu de qualifier de néolibéralisme. Une illustration parlante en est l'article de François Dubet « Égalité des places, égalité des chances 33 ». Inquiet de la prééminence donnée au modèle de l'égalité des chances dans les discours politiques dominants, l'auteur se prononce en faveur d'une revalorisation de l'égalité des places, qu'il juge plus à même « d'accroît[re] la confiance et la cohésion sociale » et de « réaliser

^{29.} Cf. sur ce point Trépanier (M.), Ippersiel (M.-P.), « Hiérarchie de la crédibilité et autonomie de la recherche », Actes de la recherche en sciences sociales, 148, 2003 ; Soulié (Ch.), « Des déterminants sociaux des pratiques scientifiques : études des sujets de recherches des docteurs en sciences sociales en France au début des années 1990 », Regards sociologiques, 31, 2006.

^{30.} Burawoy (M.), « Pour la sociologie publique », Actes de la recherche en sciences sociales, 176-177, 2009.

^{31.} On retrouve ici la principale critique adressée à Michael Burawoy par Andrew Abbott : « For a humanist sociology », in Dan Clawson et al., eds, Public Sociology. Fifteen Eminent Sociologists. Debate Politics and the Profession in the Twenty-First Century, Berkeley, University of California Press, 2007, pp. 197-198.

^{32.} Nous parlons ici au passé mais il ne fait aucun doute que le lecteur trouvera sans peine des exemples de cela, véridiques cette fois, dans des travaux bien actuels.

^{33.} Dubet (F.), « Égalité des places, égalité des chances », Études, 414, 2011. Il y reprend une part des développements exposés dans son essai Les places et les chances. Repenser la justice sociale (Paris, Le Seuil, 2010).

l'égalité des chances [elle-même] ». Partant, il y a fort à parier que la nature hybride de la sociologie trouvera, à force de temps, à être plus durement éprouvée. C'est peut-être ce que manifestent déjà la recrudescence et la collectivisation des interrogations relatives à l'utilité sociale de la sociologie ³⁴. En outre, cette prévision semble d'autant plus fondée qu'il faut aussi compter, pour reprendre ici l'historien François Dosse, avec la constitution d'une nouvelle configuration de l'espace des sciences sociales qui, après trois décennies de domination du courant structuraliste, accorde « une position centrale à l'action dotée de sens, réhabilite l'intentionnalité et les justifications des acteurs dans une détermination réciproque du faire et du dire 35 ». Ce souci de ne pas surdéterminer l'analyse s'ancre en effet, et pour ce qui nous intéresse ici, dans le fait que ses représentants manifestent une quête de sens et un goût de l'agir rompant avec la téléologie des représentations collectives auxquelles souscrivaient leurs aînés 36. Or ces « grands récits », comme on les appelle aujourd'hui, autorisaient une économie de réflexivité à l'endroit de la sociologie elle-même : que l'on pense seulement à la réfutation de la dimension morale d'un concept comme celui de domination. Dès lors, on comprend que la nouvelle génération de sociologues, faute de vouloir s'appuyer sur de tels récits, s'expose bien davantage à éprouver (et à devoir interroger) la double nature, scientifique et normative, du geste sociologique.

La confusion des temps de la sociologie comme source du rejet de la « culture de l'excuse »

Le « tournant interprétatif » du champ des sciences sociales, dépeint par François Dosse, introduit au dernier axe de discussion des façons de parler publiquement de la sociologie proposé ici. Ce tournant, marqué par la revalorisation de l'intentionnalité et des justifications des personnes et le souci, par conséquent, de saisir le sens qu'elles accordent à leurs actions, fait directement écho à la conception que Max Weber se faisait de l'objet de la sociologie 37. Il correspond, selon lui, à l'action orientée à l'égard de l'autre, dite « sociale » parce que dotée du sens qui manifeste l'orientation particulière que lui donnent ceux qui agissent ³⁸. C'est de cette définition de l'action sociale comme unité de base

^{34.} Hirschhorn (M.), « Est-il vraiment utile de s'interroger sur l'utilité de la sociologie ? Plus de dix ans de débats », Revue européenne des sciences sociales, 52 (2), 2014.

^{35.} Dosse (F.), L'empire du sens. L'humanisation des sciences humaines, Paris, La Découverte, 1995, p. 12.

^{36.} À ce titre, il est probable que la défiance vis-à-vis des « grands sujets sociaux et politiques » et des « grandes questions transversales » constatée par Stéphane Beaud à l'endroit de la jeune génération de sociologues ne soit pas tant le signe d'une dépolitisation de la discipline, comme il l'avance, que celui d'une autre façon d'appréhender le sens politique du travail sociologique, moins activiste et téléologique peut-être, plus personnaliste sans doute : Beaud (S.), « La sociologie française au milieu du gué », SociologieS [En ligne], mis en ligne le 27 janvier 2012, consulté le 14 janvier 2016.

^{37.} Et marque, du même coup, une rupture avec le long et bien connu manque d'intérêt accordé à ce sociologue dans le champ français de la sociologie : Hirschhorn (M.), Max Weber et la sociologie française, Paris, L'Harmattan, 1988.

^{38.} Weber (M.), Économie et Société. Les catégories de la sociologie, Paris, Pocket, 1995 (1re éd. 1921), pp. 28-29.

de la sociologie que découle, entre autres choses, l'intérêt qu'il portait à la compréhension mutuelle et à la négociation du sens commun. Au travers de ce parti pris compréhensif, il prenait le contre-pied d'une définition des faits sociaux comme des choses ou des mécanismes imperméables aux dotations de sens. On se gardera toutefois ici, s'il fallait le dire, de suivre Max Weber lorsqu'il faisait d'Émile Durkheim le représentant d'une telle caractérisation du fait social. En effet, il semble aujourd'hui acquis, à l'exception peut-être des présentations éculées des manuels, que la sociologie durkheimienne comprenait aussi un pan compréhensif³⁹. Son fondateur, il est vrai, s'est toutefois gardé de le mettre en avant, trop soucieux qu'il fût de ne pas opposer à ses efforts d'institutionnalisation de la sociologie ce qui risquait d'apparaître à ses contemporains comme un désaveu de sa scientificité. Et cela n'est pas sans lien avec le fait que comprendre et expliquer aient pu être aussi aisément inscrits aux antipodes l'un de l'autre et appelés à manifester des conceptions distinctes et opposées de la démarche sociologique 40. Progressivement toutefois, et à mesure que l'on reconnaissait une portée méthodologique et non plus ontologique au dualisme kantien dans lequel cette opposition prend racine 41, l'exclusivité mutuelle de ces deux pôles s'atténuait. Nombre d'auteurs ultérieurs ont en effet estimé que le geste sociologique les contenait tous deux : expliquer oblige en effet à comprendre, si tant est qu'on admette que « l'expérience des significations fait partie de la signification totale de l'expérience » des individus que la sociologie étudie 42.

Néanmoins, la reconnaissance de la double nécessité de comprendre (les motifs que les personnes donnent à leurs actions) et d'expliquer (les causes rendant possibles la réalisation des actions observées et leur association à certaines raisons par les personnes) s'est parfois accompagnée d'une confusion de deux enjeux de méthode distincts : les tâches « techniquement premières », la description et la compréhension, et les tâches « techniquement secondes » (mais non moins essentielles) qui tiennent à l'explication et à la prévision 43. Un indice en est le flou sémantique parfois repérable dans l'essai de B. Lahire : tantôt la sociologie a « pour seul but de donner à comprendre l'existant de la façon la plus

^{39.} Sur le volet compréhensif de la démarche durkheimienne, cf. Coenen-Huther (J.), Hirschhorn (M.), dir., Durkheim, Weber. Vers la fin des malentendus, Paris, L'Harmattan, 1994; Boudon (R.), dir., Durkheim fut-il durkheimien?, Paris, Armand Colin, 2011; Dubet (F.), « Préface », in Durkheim (É.), Les règles de la méthode sociologique, Paris, Presses universitaires de France, 2007 (1re éd. 1894).

^{40.} On renvoie sur ce point à Hamel (J.), « Décrire, comprendre et expliquer. Réflexions et illustrations en sociologie », SociologieS, 2006, [en ligne], mis en ligne le 22 octobre 2006, consulté le 14 janvier 2016.

^{41.} Appel (K.O.), La controverse expliquer-comprendre. Une approche pragmatico-transcendantale, Paris, Éditions du Cerf, 2000 ; Genard (J.-L.), « Quelques réflexions sur la solution proposée par Karl Otto Apel à la controverse expliquer-comprendre », in Zaccaï-Reyners (N.), dir., Explication-Compréhension. Regards sur les sources et l'actualité d'une controverse épistémologique, Bruxelles, Éditions de l'Université libre de Bruxelles, 2003.

^{42.} Bourdieu (P.), Boltanski (L.), Castel (R.), Chamboredon (J.-C.), Un art moyen, essai sur les usages sociaux de la photographie, Paris, Éditions de Minuit, 1970, pp. 18-20.

^{43.} Lemieux (C.), Le Devoir et la Grâce, Paris, Economica, 2009, p. 103.

rationnelle possible » (Introduction), tantôt elle cherche « à expliquer des actes ou des situations » (chapitre 1). Ce flou joue ici en faveur du temps explicatif et au détriment de ceux, descriptif et compréhensif, qui doivent pourtant le précéder techniquement. Ce point est corroboré par sa défense d'un programme de recherche qu'il qualifie de « dispositionnaliste et contextualiste 44 » et fait écho à un constat déjà posé à l'endroit des travaux de Bourdieu 45. Cette prévalence explicative doit sans doute beaucoup à l'attention prêtée par ces auteurs aux tendances à agir les plus stables et aux raisons d'agir les plus susceptibles d'être interprétées comme des effets de position (couplés, davantage chez B. Lahire, à des effets de contexte). En témoigne notamment un certain empressement à rattacher les motifs d'action des individus aux caractéristiques de leurs habitus, positions et trajectoires. Et cela au risque de commettre parfois des « erreurs de Frazer 46 », lorsque les justifications des personnes sont trop vite déduites de la logique de reproduction des « intérêts objectifs » attachés à ce triptyque (à laquelle ils portent grand intérêt). Ces erreurs sont d'ailleurs d'autant plus susceptibles d'être commises que le statut accordé à la conscience des individus est faible (ce que révèlent des expressions comme « consciemment ou non ⁴⁷ »), d'où parfois même une éviction complète du temps compréhensif des énoncés sociologiques (ce que signifient bien des expressions du type « à la limite » ou « tout se passe comme si 48 »).

Il ne s'agit pas de discuter l'intérêt d'un programme dont on ne peut nier les apports en matière de détermination des causes sociales des phénomènes que ses tenants étudient. Seulement, à la lecture des propos associés au rejet des « excuses sociologiques », force est de constater que ceux qui les tiennent mentionnent plus souvent et de façon spontanée Bourdieu que Boudon, Crozier ou Boltanski (parmi d'autres). Certes, l'on pourrait avancer un différentiel d'engagement dans le champ politique de ces auteurs ou s'empresser de noter que certains rompent plus que d'autres avec le sens commun, se montrent plus « radicaux » et, partant, sont plus susceptibles d'être mis en cause par ceux que leurs énoncés dérangent (tandis que les autres feraient, « consciemment

^{44.} B. Lahire, L'esprit sociologique, Paris, La Découverte, 2007, p. 315.

^{45. «} L'explication vient toutefois [malgré la reconnaissance de leur double nécessité] éclipser à bien des égards la compréhension sur laquelle elle se base du fait que la représentation créée au moyen de concepts apparaît d'emblée au premier plan » : J. Hamel, « Décrire, comprendre et expliquer », op. cit.

^{46.} C. Lemieux, Le Devoir et la Grâce, Paris, Economica, op. cit., p. 27.

^{47.} La compréhension retient d'autant moins l'attention qu'elle n'est souvent appréhendée qu'à l'aune de ce qu'elle peut dire des rapports de force et de position entre les personnes engagées dans l'action : « L'interaction singulière, personnalisée, située et datée, n'est, à la limite, que l'actualisation conjoncturelle de la relation objective entre le pouvoir financier de la banque, incarné dans un agent chargé de l'exercer avec tact (pour éviter d'effrayer le client, qui n'a d'autre liberté que la fuite), et un client défini par un certain pouvoir d'achat et, secondairement, un certain pouvoir de le faire valoir, qui est lié à son capital culturel, lui-même grossièrement lié à son pouvoir d'achat » (Bourdieu (P.), Bouhedja (S.), Givry (C.), « Un contrat sous contrainte », Actes de la recherche en sciences sociales, 81, 1990, p. 34.

^{48.} Singly (F. de), « La sociologie, forme particulière de conscience », in Lahire (B.), dir., À quoi sert la sociologie?, op. cit.

ou non », le jeu du conservatisme et des dominants) ⁴⁹. Mais cela reviendrait à confondre un peu vite les registres scientifique et pratique d'une part, les temps compréhensif et explicatif de l'autre. Qu'il nous soit donc permis d'y voir autre chose. Si les critiques reprochent à une *certaine* sociologie de faire fi de la part de libre arbitre des individus, d'une certaine maîtrise de leurs choix et des devoirs ou responsabilités attachés à leur appartenance à la société, cela peut aussi tenir à la prévalence, mentionnée plus haut, qui s'y trouve accordée à l'explication. Il est vrai que ces dimensions ne peuvent, en elles-mêmes, être inscrites au compte des causes des faits sociaux (criminels notamment), sous peine de « faire des choses de la logique la logique des choses », comme le disait déjà Karl Marx, repris ensuite par Bourdieu ⁵⁰. Pour autant, on se méprendrait à refuser à cette dimension tout droit de cité dans les énoncés sociologiques, si tant est qu'on reconnaisse leur lien avec les raisons d'agir que le temps compréhensif a précisément pour objet d'exposer.

De ce point de vue, il faut bien saisir l'enjeu crucial, scientifique et pratique, que constitue le fait de déterminer symétriquement les raisons d'agir d'un individu et les raisons que les gens ont de dire ce qu'ils en disent dès lors que des discussions s'engagent autour de l'incorrection de son action⁵¹. C'est par ce biais que l'on donne à voir les intuitions morales qui manifestent l'existence de ce niveau de représentations collectives contraignantes dans lequel Durkheim trouvait le critère distinctif du social lui-même. Les critiques peuvent être plurielles, dans leurs formes et leurs contenus, mais n'en donnent pas moins à voir les principes généraux sur lesquels les personnes s'appuient collectivement pour agir, se justifier, saluer ou sanctionner. Nous l'avons mentionné plus haut, l'observation d'une « guerre des dieux » dans les sociétés modernes n'hypothèque en rien, bien au contraire, le constat sociologique du fait que certaines valeurs, au premier rang desquelles la raison et l'autonomie de la personne, y prévalent. En s'intéressant à la normativité de l'agir sans se faire moralistes, les sociologues peuvent fournir une représentation plus rigoureuse et complète du monde social, plus attentive aussi à sa dimension morale et aux compétences

^{49.} Cette voie est empruntée par B. Lahire lorsqu'il associe, plus ou moins explicitement, le sociologue Jacques Wels à la philosophie du libre arbitre et à la conservation de l'ordre social, au motif que ce dernier reprochait à Didier Fassin, dans une tribune du *Monde* datée du 22 janvier 2015, de « faire des individus sans destin individuel, emprisonnés dans un flux collectif sur lequel ils n'ont aucune marge de manœuvre » et de « n'envisager les faits que sous la loupe des déterminants sociaux ».

^{50.} Bourdieu (P.), Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action, Paris, Le Seuil, 1994, p. 27.

^{51.} Hervé Glevarec souligne lui aussi la nette prévalence du temps explicatif dans les travaux de B. Lahire et ce que cela emporte en termes d'inattention à la dimension morale du sens que les individus accordent à leurs actes. On ne peut toutefois le suivre lorsqu'il déclare, de façon somme toute assez péremptoire, que « la sociologie excuse chaque fois qu'elle est déterministe ». Outre le fait que cette assertion ne soit pas justifiée, elle nous ramène à une représentation de l'explication et de la compréhension comme deux modes mutuellement exclusifs d'appréhension du social. Or il est (au moins discursivement) acquis que ces temps sont complémentaires et également constitutifs d'une démarche sociologique se voulant complète (« Expliquer, c'est excuser », *Le Monde*, 24 janvier 2016).

critiques des individus. Ils s'évitent ainsi l'écueil consistant à parfois exagérer la séparation « entre d'un côté les acteurs les *mieux libérés* de leur inconscient social (autrement dit, les pratiquants de la réflexivité sociologique) et de l'autre côté les acteurs actuellement les plus soumis au poids de cet inconscient (ceux qui ne pratiquent pas) 52 ». Sur un versant plus pratique, ils offrent la possibilité à ceux qui les accusent d'excuser certains groupes ou individus, de retrouver dans les énoncés sociologiques un peu de leurs personnes, de leurs voix et de ce qui constitue pour eux leur liberté. Ils accroissent ainsi leurs chances de les amener à partager leurs explications, auxquelles on ne reprochera pas leur manque de compréhension à l'endroit de ce dont il est question. En définitive, c'est en s'intéressant tout à la fois aux causes sociales des phénomènes considérés et aux raisons d'agir de ceux qui s'y trouvent (à divers degrés) engagés que les sociologues peuvent se donner les moyens de fonder scientifiquement, dans le cas de la délinquance ou du terrorisme notamment, la reconnaissance collective de torts partagés qui, pour n'être pas tous de la même importance, n'excusent personne du point de vue de la société et de l'idéal qu'elle cultive.

Johan GIRY est doctorant en science politique au SAGE (Université de Strasbourg) et en sciences studies au CIRST (Université du Québec à Montréal). Il travaille sur la réception des réformes de politique scientifique dans les champs de la sociologie en France et au Canada.

giry.johan@gmail.com

^{52.} Barthe (Y.), Lemieux (C.), « Quelle critique après Bourdieu ? », Mouvements, 5 (4), 2002, p. 34.